



Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Ain – mercredi 3 juin 2020

Présents : DASEN, DASEN adjointe, secrétaire général de la DSDEN, ISST (Inspecteur Santé Sécurité au Travail), conseillère de prévention départementale, médecin de prévention, assistante sociale des personnels, 5 élus FSU, 2 FO et 2 UNSA. Début de la séance à 17h15.

Point sur la situation par la DASEN :

Nous sommes dans la phase 2 du déconfinement, qui a permis des mesures nouvelles, quelques assouplissements d'ordre général et la confirmation de l'ouverture des lycées à compter du 2 juin. Dans cette phase nous savons aussi que la situation sanitaire s'est améliorée, c'est ce qui a conduit à l'ouverture des collèges et lycées sauf sur 2 zones où la réouverture des lycées n'a pas été actée. Pour les écoles, nous sommes dans l'Ain à plus de 99% d'ouvertures (sauf 2 communes : une où l'école va ouvrir la semaine prochaine, et une autre où nous sommes en train de travailler avec la commune).

Les accueils dans les écoles se sont élargis, ce qui a pu conduire à construire des alternances dans le cadre des niveaux accueillis et qui ont pu modifier les accueils précédemment organisés. Les enfants de personnels dits "prioritaires" continuent à être accueillis au maximum, les enfants de personnels enseignants demeurent prioritaires également.

Dans les collèges, l'accueil est élargi aux 4èmes et 3èmes, ce qui a pu créer des alternances. Dans tous les cas de figure le protocole demeure, notamment en terme de déplacements. Les contraintes en termes de capacité d'accueil demeurent. Ce qui a pour conséquence de mettre en place les alternances citées précédemment.

Tous les lycées sont ouverts depuis le 2 juin, des accueils échelonnés ont lieu sur un certain nombre de lycées aujourd'hui, demain ou la semaine prochaine (50%). Les établissements sont réouverts, les personnels peuvent s'y rendre et y travailler pour préparer le retour des élèves. Des conseils de classe ont lieu également cette semaine, qui définiront peut être le dispositif d'accueil des élèves. Prioritairement seront accueillis les élèves des lycées professionnels, les secondes; c'est une préconisation et non une instruction. Les choix pédagogiques des équipes ont pu être d'une autre nature.

Concernant les complémentarités (2S2C), c'est en cours pour le premier degré, nous avons commencé à signer les premières conventions, pour permettre l'accueil des élèves sur le temps scolaire.

Nous avons engagé un travail de partenariat avec la DDCS pour préparer le dispositif "vacances apprenantes" pour offrir des espaces organisés de loisirs pendant la période estivale en pensant qu'un certain nombre de nos élèves ne pourront pas partir cet été. Ce dispositif sera décliné en différentes actions, pour les élèves et avec les partenaires sociaux culturels. A compter du 2 juin, tous les personnels reprennent leur activité, soit en présentiel, soit en distanciel, soit en alternance des deux. Seuls les personnels vulnérables ne reviennent pas dans leur établissement. Ils sont obligatoirement placés en télétravail jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Un formulaire (attestation) a été mis à disposition de l'ensemble des établissements pour attester des jours de présence de l'élève dans son école ou son collège, pour que le salarié puisse justifier de cette nécessité de garder son enfant auprès de son employeur. Les personnels enseignants ne sont pas concernés, puisqu'ils sont prioritaires. Il peut y avoir des situations dans lesquelles les personnels enseignants pourraient être concernés, mais c'est à la marge.

Je n'ai pas parlé du matériel (Thermomètres, masques, gants...), car ce n'est plus tout à fait un problème dans l'Ain, le réapprovisionnement est régulier. Nous sommes dans une modalité de réassortiment qui a trouvé son rythme.

La FSU a ensuite posé de très nombreuses questions, et formulé certaines demandes, dont celle-ci, à laquelle la DASEN a répondu positivement :

1. Suspensions et cas avérés de COVID 19

Les élus de la FSU regrettent de ne pas être informés de façon régulière, et exhaustive, concernant les cas de suspicions de COVID-19 :

- Quelle est leur localisation précise ?
- Quelle est leur issue ? (cas confirmé ? cas infirmé ?)
- Quelles mesures et consignes ont été prises, et qui a pris la décision de ces mesures ? (ARS ? Collectivités ? Décision conjointe ?) Quel impact de ces mesures sur les enfants accueillis ? Quel impact de ces mesures sur les personnels concernés ?

Ce manque de communication donne lieu, depuis le 12 mai, à de multiples interrogations, à des interprétations erronées, voire à des rumeurs infondées, aussi bien parmi les personnels que parmi les usagers. Ces phénomènes créent un climat d'anxiété parmi les personnels, minent la confiance que peuvent avoir les usagers dans l'institution Education Nationale, et rendent très difficiles les conditions de travail des très nombreux personnels amenés à communiquer avec ceux-ci.

Le décret 82-453 dit, dans son article 60 :

« Le comité est consulté sur la teneur de tous documents se rattachant à sa mission, et notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité ».

Par conséquent, la FSU demande que le CHSCT soit réellement et régulièrement tenu informé de la survenue de suspicions de cas de Covid 19 dans les établissements scolaires et services de l'Ain, et de leur issue.

Nous ayons détaillé précisément ce que nous souhaitons obtenir, **et la DASEN a fini par répondre favorablement, et s'est engagée à fournir un point détaillé des établissements impactés par des cas suspects ou avérés de Covid 19,** et cela tous les 10-15 jours. Le premier point devrait avoir lieu dans les jours qui viennent, le prochain vers le 15 juin.

La FSU a donc obtenu un point régulier de la situation de l'épidémie dans les établissements de l'Ain. C'est une bonne chose, pour informer et rassurer les personnels, et veiller à ce que toutes les mesures de prévention soient prises.

La FSU a ensuite questionné la DASEN à propos de la « procédure de gestion des cas de Covid 19 » dans les établissements scolaires, rédigée par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Nous nous sommes aperçus que cette procédure, établie le 13 mai, avait changé le... 19 mai. Un élément a malheureusement disparu : en cas de suspicion de cas (symptômes évocateurs, mais test PCR négatif), le principe de précaution semblait prévaloir dans la version du 13 mai, avec un isolement de 7 jours, éventuellement reconduit 7 jours supplémentaires, les tests n'étant pas fiables à 100%. Cette mesure de précaution a disparu de la procédure de l'ARS... conduisant les personnels concernés à reprendre leur poste beaucoup plus rapidement... C'est regrettable en soi, ça l'est d'autant plus que 15 jours après, tous les établissements n'ont pas été destinataires de cette « nouvelle » version.

La DASEN n'a pas semblé avoir connaissance de ces deux versions, et des différences entre les deux. Elle s'est néanmoins engagée à s'assurer que tous les établissements étaient en possession de cette procédure.

La FSU a ensuite soulevé différentes situations locales :

Ecoles, notamment celle de Neyron, où une fiche DGI avait été rédigée, et l'école fermée, vendredi 29 mai. Quelles mesures ont été prises ? A Neyron, nous avons appris que 3 PE + 1 ATSEM avaient des symptômes du covid-19. Le test s'est avéré négatif mais nous avons appris que les personnels étaient à nouveau en poste ce mardi 2 juin. Le protocole de l'ARS prévoyait un isolement de 7 jours avant un nouveau test pour les personnels négatifs. Est-ce que ces mesures proviennent du nouveau protocole de l'ARS ?

La DASEN n'a pas complètement répondu, mais a affirmé que le protocole sanitaire était parfaitement mis en oeuvre sur l'ensemble du territoire, selon les situations.

Collège de Villars-lès-Dombes. La situation compliquée d'accueil des élèves et les tensions internes à l'établissement ont conduit à des arrêts maladie de la totalité des personnels de vie scolaire... Comment le collège a-t-il pu ouvrir dans ces conditions ?

DASEN : nous avons accompagné par un recrutement temporaire d'AED, pour que les accueils tels qu'ils étaient prévus puissent être assurés.

2. Matériel

Les élus de la FSU se sont rendus compte que le **gel hydro-alcoolique** fourni par l'éducation nationale dans les écoles de l'Ain était bactéricide... mais non virucide ! Cela semble être également le cas dans certains collèges, où la solution hydro-alcoolique fournie par le conseil départemental ne comportait aucune norme... Ces solutions hydro-alcooliques ne peuvent donc garantir aucune protection contre le Covid-19 !!!

La DASEN a dit prendre note de cette information, dont elle ne disposait pas. Les circonscriptions ont été livrées directement par le national. Pour le réapprovisionnement des écoles, il faudrait évaluer l'ampleur des besoins. Je rappelle que le gel hydro-alcoolique dans les écoles est uniquement à destination des adultes. Nous ne disposons pas de stock à la DSDEN. Nous n'avons pas connaissance de manque dans les écoles mais nous pouvons faire remonter la question.

Nous avons à nouveau questionné la DASEN sur les **masques**. Un nouveau stock est arrivé dans les écoles la semaine dernière. Mais celui-ci ne permettra probablement pas de tenir jusqu'à début juillet. Quand aura lieu la prochaine livraison ? De plus, les calculs faits pour la répartition des masques par écoles ne prennent pas en compte les mercredis travaillés dans les écoles à 4,5 jours... Pour les collèges, un réassort est-il programmé de masques lavables ? Avec quels types de masques seront équipés les lycées et LP ?

DASEN: Il faut nous faire remonter les demandes, nous pouvons approvisionner rapidement. Nous avons quelques masques collèges/lycées que l'on peut livrer. Nous confirmons que nous n'avons pas de gel, en revanche nous avons des masques Nous avons reçu des masques en tissu à la DSDEN pour les élèves et les enseignants. Nous avons peu de masques en tissu en réserve, nous avons plus de masques jetables en stock. Une livraison complémentaire de masques en tissu devrait avoir lieu dans la semaine pour les élèves de 4ème et 3ème, sachant que les collèges avaient été très bien pourvus, ils ont eu beaucoup plus de masques donc ils ont de la réserve.

Equipement des infirmières scolaires. Lors du CHSCTD01 du 19 mai, la FSU avait présenté avec l'UNSA un avis demandant que, conformément au protocole sanitaire, les infirmières scolaires soient pourvues en matériel approprié (masque FFP2, blouse, sur-blouse, gants, protection oculaire, thermomètre sans contact...). Apparemment, encore aujourd'hui, toutes ne sont pas équipées, loin de là, plus de 3 semaines après la « réouverture »... et pour cause, le Ministère s'est désengagé de ce type de fourniture. Cela a été dit en CHCTA hier : l'état ne fournit que les masques, le reste de l'équipement doit être fourni par collectivités ou sur fonds propres... **Nous demandons que l'administration communique clairement cette information aux établissements scolaires...** pour qu'ils n'attendent pas en vain, et puissent acquérir ce matériel. Pour les infirmières, cela représente un kit qui coûte entre 100 et 200 €.

La DASEN a pris note de cette information. L'établissement du second degré gère effectivement avec ses propres fonds. L'EN a fourni les masques, les collectivités aussi pour leur personnel.

3. Charge de travail et charge mentale dans les écoles

Les élus de la FSU constatent que de nombreuses familles expriment leur mécontentement et leur incompréhension face au décalage entre les annonces ministérielles et la réalité des écoles. Les directeurs reçoivent beaucoup de messages et doivent gérer des parents mécontents (qui vont jusqu'à les insulter ou les harceler). C'est insupportable. D'autre part, les équipes sont à nouveau sommées d'adapter leur accueil, toujours dans l'urgence. Le protocole est le même mais le nombre d'élèves à accueillir augmente, les collègues se retrouvent avec des groupes multi-niveaux, avec des plans de travail préparés par les titulaires qu'ils doivent s'approprier rapidement, tout en continuant le suivi pédagogique de leur groupe-classe en distanciel (malgré les instructions de ne pas cumuler). Cette précipitation et ces injonctions contradictoires mettent les équipes sous forte tension, proche de la rupture nerveuse.

Toutefois, nous avons constaté des différences de gestion d'une circonscription à l'autre (par exemple, à Bellegarde il y a des pressions pour accueillir un maximum d'élèves, alors que dans le PDG Nord les équipes ont une semaine de plus pour s'organiser, cette semaine servant de liaison entre les deux "phases"). **Face à la pression économique et sociale, nous demandons un appui fort de la hiérarchie aux équipes** (nous savons que cela se fait déjà dans certaines circonscriptions)

DASEN : le fort soutien de la hiérarchie est acquis partout, nous sommes aux côtés des personnels sur le terrain. Les équipes peuvent compter sur le soutien de l'ensemble des cadres. C'est une réalité, nous travaillons avec les IEN en visioconférence, c'est un point que nous traitons régulièrement. Nous allons être encore plus vigilants avec les circonscriptions où cela peut être plus problématique. Nous sommes au plus près dans la mesure des équipes, nous savons parfaitement qui est sur le terrain et qui est en relation étroite avec les familles, où nous sommes obligés de revoir les organisations, où nous devons répondre à des besoins urgents.

4. Réouverture des établissements du 2nd degré

<p>Les élus de la FSU seront très vigilants quant aux modes d'organisations choisis par les établissements. Aucune organisation ne doit être imposée aux équipes, toutes doivent respecter le protocole sanitaire, et toutes doivent veiller à éviter aux personnels enseignants la « double journée de travail ».</p>

Nous avons évoqué les difficultés déjà rencontrées par certains collèges avec l'ouverture aux 4^{ème}-3^{ème} : élèves moins disciplinés... et qui ont expérimenté 3 semaines de déconfinement... Quelle marge de manœuvre sera laissée aux établissements, pour ne plus accueillir des enfants qui refusent de se plier au protocole sanitaire ?

DASEN : dans le protocole, il est indiqué que le respect des règles imposées est un préalable et a un caractère indispensable. Le protocole n'a pas été assoupli pour la phase 2. Chacun doit s'y plier. Nous sommes dans un cadre éducatif, les premières actions pédagogiques sont les gestes d'apprentissage des nouvelles règles. Il appartient à chacun des établissements de les faire respecter.

FSU : quels protocoles particuliers adoptés par les Lycées Professionnels ? (Problème déjà évoqué par la FSU le 19 mai, notamment la manipulation d'outils « collectifs » dans les ateliers).

Réponse de l'ISST (Inspecteur Santé Sécurité au Travail) : il y a eu une réflexion académique, cette question a été évoquée. Pour ce qui est de l'outillage, la plupart du temps, chaque élève a ses propres outils, on élimine donc la plupart des risques. Mais il y a effectivement les machines utilisées par plusieurs élèves, les lycées ont pris en compte cette problématique et ont mis en place un protocole de désinfection entre chaque utilisateur. Les machines seront utilisées à minima et nous verrons combien d'élèves vont revenir. Les solutions sont locales. Même réflexion pour les établissements accueillant des adultes, type GRETA.

5. Services partagés et personnels itinérants

La FSU a relevé que certains collègues sont toujours affectés sur plusieurs établissements. Nous avons l'exemple d'une collègue, dans la circonscription de Bourg 3, qui est affectée sur plusieurs établissements, notamment un IME, avec même un changement en cours de journée. Son IEN lui a répondu qu'il n'y avait aucune consigne là-dessus.

De même, quid des TR ? Des enseignants de RASED ? Sont-ils amenés à se déplacer sur plusieurs établissements dans la semaine ? Serait-il possible de faire un rappel aux IEN afin que ces situations soient réglées ?

DASEN : « autant que faire se peut », **il faut effectivement limiter les brassages**. Cela veut dire que nous n'avons pas pu le systématiser. En revanche c'est bien une consigne qui a été donnée: limiter au maximum les brassages pour les personnes en postes fractionnés, partagés, en supprimant ou en tout cas en évitant au maximum les déplacements.

6. Garde d'enfants

La FSU a à nouveau été contrainte de poser ces questions, car les consignes semblent encore contradictoires, selon le niveau auquel les collègues s'adressent : si des personnels ne veulent / peuvent pas remettre leurs enfants à l'école, peuvent-ils rester en distanciel ? Si oui, quelle est la démarche ?

Dans un premier temps, **la DASEN** a affirmé que les personnels « ne peuvent plus ne pas vouloir ». Les enfants d'enseignants, d'AESH, ATSEM sont prioritaires, il ne devrait pas y avoir de situation de cet ordre. Si des enfants ne sont pas accueillis, il faut le faire remonter à leur IEN car ils sont prioritaires, ce n'est pas logique. Dans le 2nd degré également, tous les enseignants sont au travail, leurs enfants sont pris en charge car prioritaires. Mais il peut y avoir des cas « à la marge ».

La FSU a fait observer que la veille, mardi 2 juin, en CTM (Comité Technique Ministériel), il avait été répondu au SNES-FSU que rien ne changeait, que les enseignants pouvaient continuer à faire le choix de garder leurs enfants à la maison, et de solliciter du travail à distance.

La DASEN n'a pas confirmé, car a dit ne pas avoir reçu de consignes.

Une mise à jour datée du 3 juin de la « Foire aux questions », sur le site du Ministère, est depuis venue confirmer l'assurance qu'avait obtenue la FSU en CTM : la situation reste inchangée, la possibilité reste ouverte pour les collègues concernés. Visiblement, les informations ont décidément du mal à circuler au sein de l'administration...

7. Liste des personnels prioritaires : une liste départementale existe-t-elle ?

La FSU demande la communication d'une liste officielle aux directeurs / directrices d'écoles car des IEN ont envoyé des listes "maison" mais pas forcément celle-ci. Risque d'oublis de certains personnels, notamment les AESH...

DASEN : la liste n'est pas départementale, la liste a été établie nationalement, mais cela a pu être complété localement (vue avec M. le Préfet, cette liste est arrêtée mais évolue : par exemple, le dernièrement ajustement a eu lieu la semaine dernière avec l'ajout des personnels de justice).

8. AESH

Les élus de la FSU ont redit que le maintien des distances était parfois impossible, selon les enfants suivis, certains d'entre eux ont besoin de câlins, de toucher fréquemment pour se rassurer et établir la relation (témoignage recueilli le 2 juin par téléphone). Situation analogue pour les établissements type IME, ITEP... ce protocole est impossible à mettre en place. Quelle aide peut être apportée aux collègues dans ces situations ?

DASEN : nous avons des visières pour les AESH (pour les AESH liés au suivi des élèves ayant certains types de handicap), ils peuvent en bénéficier s'ils le souhaitent. L'IEN ASH fait remonter l'info et nous acheminons le matériel dans les écoles.

9. Décharge de direction pour l'ensemble des directeurs

La FSU souhaiterait avoir un état des lieux. Nombre de directeurs qui bénéficient de cette décharge ? Est-ce une réalité concrète ? D'après nos retours, il semblerait que très peu de directeurs soient remplacés sur leur mission pédagogique.

DASEN : ces réponses ne peuvent pas venir de la modeste DASEN de l'Ain. L'aide administrative dépend du niveau national. Nous accompagnons au maximum les directeurs. Il avait été demandé que les directeurs fussent entièrement déchargés jusqu'à la fin mai. Nous sommes souples en ce début du mois de juin mais je ne peux pas m'engager sur tout le mois de juin.

10. Canicule ?

La FSU redoute, comme l'an dernier, un épisode précoce de canicule d'ici au 3 juillet. La situation a déjà été très compliquée dans l'Ain l'année dernière... nous sommes inquiets, dans le contexte actuel, avec un protocole sanitaire à respecter, le port du masque... Quelles consignes particulières sont prévues ?

DASEN : je ne sais pas, chaque chose en son temps, pour le moment je n'ai pas de réponse. On peut penser qu'on aura des directives qui arriveront, pour le moment nous n'en avons pas.

11. Journées banalisées la semaine du 29 juin au 3 juillet ?

Pour la FSU, nous devons déjà nous projeter dans la préparation de la rentrée de septembre, qui ne sera probablement pas une rentrée « normale ». Nous estimons nécessaire, pour préparer au mieux cette rentrée, que les équipes puissent disposer, dans les établissements scolaires, de temps banalisés pour envisager le mois de septembre, à tous points de vue (sanitaire, organisationnel, pédagogique).

DASEN : ce à quoi peut ressembler la rentrée de septembre est une préoccupation partagée, même avant de sortir du confinement, avec les IEN, les chefs d'établissement puisqu'il y a une réflexion en cours avec le collège des IA-IPR et IEN, nous savons que la rentrée de septembre ne sera pas une rentrée ordinaire. Nous sommes dans ces réflexions et élaborations, qui commencent à prendre forme **et qui effectivement peut-être imposeront des temps autres de travail avant la fin de cette année scolaire.** Nous en sommes encore à l'étape de la réflexion avec les cadres aux différents échelons.

Les organisations syndicales ont évoqué la demande écrite qu'ils avaient formulée d'un CHSCTD01 extraordinaire, concernant le projet de fusion des lycées Arbez Carme de Bellignat et Painlevé d'Oyonnax.

DASEN: je vais réfléchir, j'ai entendu la demande. C'est un rapprochement, pas une fusion.

L'administration fera, d'ici une quinzaine de jours, une proposition de date pour un nouveau CHSCTD01. La séance est levée à 19h50.

Les élus FSU en CHSCT de l'Ain :

- Nicolas JAMBON (SNES-FSU), secrétaire du CHSCTD01
- Marie-Claire LOONIS (SNUipp-FSU)
- Laurent BELLEVILLE (SNUipp-FSU)
- Marie-Brigitte TRUTT (SNES-FSU)
- Philippe MALLET (SNES-FSU)

